

**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**Distr.
GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/86/8
5 février 2021FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée : 8 – 12 mars 2021¹

**DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS
ET PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ****Note du Secrétariat du Fonds****Introduction**

1. Cent quarante-sept pays sont classés pays visés à l'article 5 à l'heure actuelle, dont la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis. Ces trois pays² ont été exhortés à ne pas demander de soutien financier au Fonds multilatéral pour l'élimination de leur consommation et production de substances réglementées (s'il y a lieu) et par conséquent, ne sont pas tenus de remettre le rapport périodique obligatoire sur la mise en œuvre de leur programme de pays.³ Les données sur la consommation et la production de substances réglementées de ces trois pays figurent toutefois dans certaines parties du document afin qu'une analyse des tendances mondiales en matière de production et de consommation des SAO puisse être réalisée.

2. Les Parties sont encouragées à déclarer leurs données en vertu à l'article 7 avant le 30 septembre de chaque année, au plus tard (décision XV/15). De plus, les Parties visées à l'article 5 sont tenues de remettre les données relatives au programme de pays huit semaines avant la première réunion du Comité exécutif de l'année, si possible, et au plus tard le 1^{er} mai (décision 74/9 b) iv). Le tableau 1 indique le nombre de rapports remis par les Parties visées à l'article 5 de 2013 à 2020. Tous les pays ayant présenté

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

² La valeur de référence globale pour les HCFC des trois pays pour la conformité est de 2 681,2 tonnes PAO. La République de Corée produit également du HCFC-22, dont la valeur de référence est de 395,1 tonnes PAO.

³ Le rapport sur les données relatives au programme de pays est la seule source d'information sur la répartition sectorielle de substances réglementées dans les pays visés à l'article 5.

une demande de financement à la 86^e réunion ont aussi transmis leurs données relatives au programme de pays pour l'année 2019.

Tableau 1. Rapports des données relatives au programme de pays et déclarées en vertu de l'article 7 remis par les Parties visées à l'article 5 (au 5 janvier 2021)

Data	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Article 7	147	147	147	147	147	147	146	1
Programme de pays	145	143*	143**	143**	143**	143**	142***	0

* Sauf le Yémen, car il y a 145 pays visés à l'article 5 (à l'exception de la Croatie, qui est devenu pays non visés à l'article 5 en 2014).

** Sauf le Yémen.

*** Sauf l'Algérie, le Yémen.

Portée du document

3. Ce document est divisé en quatre parties :

Partie I : État et perspectives de conformité des pays visés à l'article 5. Cette partie présente un sommaire de l'état des programmes d'octroi de permis et de quotas, ainsi que les résultats de l'analyse de l'état de conformité à l'élimination finale des CFC, des halons, du tétrachlorure de carbone, du bromure de méthyle et du méthyl chloroforme, au gel de 2013 et à la réduction de 10 p. cent des HCFC avant 2015 dans les secteurs de la consommation et de la production. Il repose sur l'hypothèse que la consommation la plus récente déclarée dans les rapports sur les données relatives au programme de pays et déclarées en vertu de l'article 7 tient compte de l'élimination réalisée dans le cadre des projets achevés.⁴ Cette partie comprend également les données sur les HFC transmises dans les rapports sur les données relatives au programme de pays et déclarées en vertu de l'article 7

Partie II : Pays visés à l'article 5 assujettis aux décisions des Parties en matière de conformité

Partie III : Données sur la mise en œuvre du programme de pays pour les HCFC⁵ et les HFC.⁶ En ce qui concerne les HCFC, cette partie présente une analyse des données contenues dans les rapports sur les données relatives au programme de pays, dont la production par rapport à la consommation de HCFC, la répartition sectorielle des HCFC, le prix des substances réglementées et des substances de remplacement, et les questions en lien avec les rapports sur le programme de pays. En ce qui concerne les HFC, cette partie présente une analyse des données sur la consommation contenues dans les rapports de données relatives au programme de pays de 2019

Partie IV : La partie B1 du modèle révisé des rapports de données relatives au programme de pays (décision 84/7 d)) : Cette partie présente le modèle d'établissement de

⁴ Les projets achevés avaient mené à l'élimination de 285 052 tonnes PAO de consommation et de 204 189 tonnes PAO de production en date de décembre 2019. Les projets achevés avaient une valeur de 2,86 millions \$US sur une somme totale approuvée d'environ 3,37 millions \$US.

⁵ Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'évaluer les exigences en matière de conformité concernant les HCFC pour tous les pays visés à l'article 5 dans le document sur les rapports de situation et conformité, en tant que guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral (décision 67/6 c)).

⁶ Le Comité exécutif, à sa 84^e réunion, a approuvé le modèle révisé du rapport des données relatives au programme de pays, qui comprend les substances de l'annexe F, en prenant note que le modèle révisé serait utilisé à partir de 2020 pour la communication des données relatives au programme de pays de 2019 (décision 84/7 c)).

rapports sur les données de fabrication de mélanges contenant des substances de l'annexe F

4. Ce document comprend également les quatre annexes suivantes :

- Annexe I : Consommation de bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition
- Annexe II : Analyse des HCFC
- Annexe III : Données sur les HFC (mesurés en équivalents de CO₂)
- Annexe IV : Section B1 révisée pour l'établissement de rapports sur les données relatives au programme de pays

PARTIE I : ÉTAT ET PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5

Programmes d'octroi de permis et de quotas

5. Tous les pays visés à l'article 5 ont mis sur pied un programme d'octroi de permis et de quotas en vertu de l'article 4B du Protocole de Montréal et ont confirmé qu'un programme permettant d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal était en place. Vingt-cinq (14 pays à faible volume de consommation et 11 pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation) des 75 pays ayant ratifié l'Amendement de Kigali ont mis en place un programme d'octroi de permis pour les HFC.

Production et consommation

6. L'élimination complète de la production et de la consommation de CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone pour tous les pays visés à l'article 5 a été réalisée au 1^{er} janvier 2010, sauf la consommation de CFC dans les inhalateurs à doseur et la consommation de tétrachlorure de carbone dans les laboratoires et pour les analyses. L'élimination complète de la production et de la consommation de bromure de méthyle et de méthyl chloroforme a été réalisée au 1^{er} janvier 2015, sauf dans les pays où l'utilisation du bromure de méthyle à des fins essentielles a été approuvée par les Parties. Ainsi, les substances du groupe 1 de l'annexe C (HCFC) et de l'annexe F (pour les pays visés à l'article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Kigali) sont les seules substances relevant du Protocole de Montréal dont la consommation et la production sont encore permises.

Secteur de la production

7. Le bromure de méthyle est produit dans un pays visé à l'article 5 (Chine).⁷ Un plan de fermeture de la production de bromure de méthyle permettant au pays de produire du bromure de méthyle à des niveaux inférieurs à ceux permis au titre du Protocole de Montréal a été approuvé.⁸ La production de bromure de méthyle a été nulle en 2019.

⁷ La République populaire démocratique de Corée n'a déclaré de production de bromure de méthyle qu'en 1991 et en 1995.

⁸ Décision 47/54. L'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif autorise la production de bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition, comme matière première et pour les utilisations essentielles approuvées par les Parties. Un rapport périodique sur la mise en œuvre du secteur de la production de bromure de méthyle en Chine a été présenté à la 86^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/21/Add.1).

8. Sept pays visés à l'article 5 produisent des HCFC. Les quantités des trois principaux HCFC produits (HCFC-22, HCFC-141b et HCFC 142b) sont indiquées dans le tableau 2. La dernière production globale représente 30,6 p. cent de moins que la valeur de référence globale pour la production.

Tableau 2. Production des trois principaux HCFC à des fins réglementées (article 7, tonnes PAO)

Partie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Référence
HCFC-22									
Argentine	230,5	107,3	125,7	134,5	95,8	100,3	65,6	88,3	224,6
Chine	20 050,1	15 866,9	16 497,0	13 391,0	14 086,3	13 445,7	13 636,4	13 598,2	29 122,0*
République populaire démocratique de Corée	28,7	31,8	28,9	27,4	24,8	24,8	24,8	27,0	27,6
Inde	1 565,4	1 352,1	1 465,7	1 727,6	1 665,5	1 789,5	1 908,0	1 933,1	2 399,5
Mexique	298,3	317,1	223,5	160,9	166,8	190,1	183,8	134,8	697,0
République de Corée	306,7	357,6	364,7	348,9	240,3	305,6	289,9	271,5	395,1
Venezuela (République bolivarienne du)	160,3	121,2	86,1	37,2	14,3	15,0	1,9	0,0	123,1
Total HCFC-22	22 639,9	18 153,9	18 791,7	15 827,6	16 293,8	15 871,0	16 110,3	16 052,9	32 988,9
HCFC-141b									
Chine	12 884,4	9 583,6	9 560,2	7 246,5	7 278,2	7 076,8	6 321,1	6 101,6	*
HCFC-142b									
Chine	1 440,4	1 102,0	1 076,8	1 224,3	1 110,5	1 115,5	756,3	816,0	*
Total	36 964,7	28 839,6	29 428,6	24 298,3	24 682,5	24 063,3	23 187,8	22 970,4	32 988,9

* La valeur de référence pour la production de HCFC est de 29 122 tonnes PAO. Elle comprend la production de tous les HCFC en Chine, principalement le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b, ainsi que le HCFC-123 et le HCFC-134, dans une moindre mesure.

9. Un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) a été approuvé pour un pays (Chine).⁹ Un pays visé à l'article 5 a déclaré un niveau de production supérieur à l'objectif de conformité de 15 p. cent du Protocole de Montréal (République populaire démocratique de Corée); le pays ne respecte pas l'objectif de réduction de 10 p. cent.¹⁰ Aucun financement n'a donc été approuvé pour le secteur de la production de HCFC pour ce pays.

Secteur de la consommation

CFC, halons, tétrachlorure de carbone, bromure de méthyle et méthyl chloroforme

10. Tous les pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation nulle de CFC, de halons et de méthyl chloroforme en 2019.

11. Un seul pays (Chine) a déclaré une consommation de tétrachlorure de carbone en 2019 pour l'utilisation en laboratoire et pour des analyses. Cette consommation de 156,70 tonnes PAO est supérieure à l'objectif de conformité du Protocole de Montréal de 2010. Les Parties ont prolongé la dérogation mondiale à des fins d'utilisation en laboratoire et pour des analyses jusqu'au 31 décembre 2021 (décision XXVI/5).

12. Deux pays visés à l'article 5 seulement¹¹ ont déclaré une consommation de bromure de méthyle en 2019, ce qui est supérieur à l'objectif de conformité de 2015 du Protocole de Montréal, comme indiqué

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/SGP-InS/2 et Add.1. Une proposition révisée pour la phase II du PGEPH de la Chine a été présentée à la 86^e réunion, conformément à la décision 84/69 b).

¹⁰ Décision XXXII/6.

¹¹ Au total, 100 pays visés à l'article 5 ont reçu l'assistance financière du Fonds multilatéral pour éliminer la consommation et la production (deux pays) de bromure de méthyle.

dans le tableau 3. Les Parties ont approuvé la consommation de bromure de méthyle à des fins essentielles dans ces pays.

Tableau 3. Consommation de bromure de méthyle déclarée par les pays visés à l'article 5 (tonnes PAO)

Pays	Source	Dernière année de consommation	Référence	Dernière consommation
Argentine*	Article 7	2019	411,3	24,7
Afrique du Sud**	Article 7	2019	602,7	24,6

* Consommation permise de 24,79 tonnes PAO en 2019, selon la décision XXX/9.

** Consommation permise de 24,60 tonnes PAO en 2019, selon la décision XXX/9.

13. Quarante et un pays visés à l'article 5 ont déclaré une consommation de bromure de méthyle et deux pays visés à l'article 5 ont déclaré une production de bromure de méthyle pour des applications sanitaires et préalables à l'exportation au titre des données déclarées en vertu de l'article 7, comme indiqué à l'annexe I au présent document. La consommation de ces pays n'est pas admissible au financement.

Consommation de HCFC

14. Cent quarante-sept pays visés à l'article 5 ont établi une valeur de référence pour la conformité et présentent une dernière consommation globale de 22 901,9 tonnes PAO (360 936 tm), comme indiqué au tableau 4. Les trois principaux HCFC sont le HCFC-22 (70,1 p. cent de la production totale mesurée en tonnes PAO), le HCFC-141b (26,3 p. cent) et le HCFC-142b (3,4 p. cent).

Tableau 4. Valeur de référence et dernière consommation de HCFC par type de HCFC (données déclarées en vertu à l'article 7)

HCFC	Référence		Consommation*		% du total
	Tonnes métriques	Tonnes PAO	Tonnes métriques	Tonnes PAO	Tonnes PAO
HCFC-123	2 337,0	46,7	1 919,1	38,4	0,2
HCFC-124	1 270,7	28,0	440,4	9,7	0,0
HCFC-141b	107 871,6	11 865,9	54 776,9	6 025,5	26,3
HCFC-142b	33 195,5	2 157,7	11 947,2	776,6	3,4
HCFC-22	394 654,7	21 706,0	291 786,8	16 048,3	70,1
HCFC-225	30,4	2,1	38,8	2,7	0,0
HCFC-225ca	70,0	1,8	12,2	0,3	0,0
HCFC-225cb	20,9	0,7	14,6	0,5	0,0
Total	539 450,8	35 808,9	360 936,0	22 901,9	100,0

* Comprend la République de Corée (1 310,5 tonnes PAO), Singapour (58,0 tonnes PAO) et les Émirats arabes unis (475,3 tonnes PAO).

15. Un seul pays visé à l'article 5 a déclaré une consommation de HCFC supérieure à l'objectif de conformité de 2015 du Protocole de Montréal (République populaire démocratique de Corée)¹² pour l'année 2019. Ce pays ne respecte pas l'objectif de conformité de 10 p. cent. L'ONUDI a présenté un rapport périodique sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la République populaire démocratique de Corée à la 85^e réunion.¹³

¹² Décision XXXII/6.

¹³ Le rapport périodique est inclus dans les rapports sur les projets comportant des exigences particulières pour la remise de rapports (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/21) et sera examiné lors de la 86^e réunion reportée, conformément aux procédures pour la tenue des 85^e et 86^e réunions.

Plans de gestion de l'élimination des HCFC

16. Les 145 pays ont reçu de l'assistance financière pour la préparation de projets pour éliminer les HCFC. Ainsi, le Comité exécutif a approuvé la phase I des PGEH de 145 pays¹⁴, la phase II de 73 pays et la phase III pour 3 pays, pour une valeur totale de 1,12 milliard \$US (approuvée en principe), dont 899,96 millions \$US décaissés afin d'assurer la conformité aux niveaux de réglementation du Protocole de Montréal, comme suit :

- a) Un pays à faible volume de consommation (Qatar) afin d'assurer la conformité jusqu'en 2015. Ce pays a présenté une demande pour la phase II à la 86^e réunion¹⁵; il respecte ses obligations de conformité au Protocole de Montréal;
- b) Soixante-trois pays (37 pays à faible volume de consommation et 26 pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation) afin d'assurer la conformité jusqu'en 2020;
- c) Vingt-sept pays afin d'assurer la conformité jusqu'en 2025;
- d) Cinquante pays (Bhoutan, Botswana, Brunei Darussalam, Cambodge, Costa Rica, Cuba, Croatie,¹⁶ Équateur, Eswatini (Royaume d'), Gambie, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Malawi, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nioué, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République dominicaine), Rwanda, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Seychelles, Sri Lanka, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe) afin d'éliminer complètement les HCFC entre 2020 et 2035;

17. L'annexe II au présent document comprend une analyse des dernières données sur la consommation de HCFC déclarées et les mesures de réglementation prises dans les PGEH approuvés.

Consommation restante de HCFC

18. La mise en œuvre des phases I, II et III approuvées des PGEH entraînera l'élimination d'environ 71 p. cent du point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC et 86 p. cent de la consommation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés. Le tableau 5 indique la consommation restante globale de HCFC¹⁷ par type de HCFC dans les pays visés à l'article 5 qui reçoivent le soutien financier du Fonds.

Tableau 5. Consommation totale restante de HCFC par substance (tonnes PAO)*

HCFC	Référence	Point de départ	Approuvée	Restante	% de la quantité approuvée
HCFC-123	31,90	30,25	8,91	21,04	29,5
HCFC-124	26,42	26,10	2,22	23,88	8,5
HCFC-141	0,94	0,94	0,94	0,00	100,0
HCFC-141b	10 668,24	10 676,36	10 473,88	202,48	98,1
HCFC-142b	2 000,80	2 016,90	1 376,68	640,22	68,3
HCFC-21	0,74	0,74	0,74	0,00	100,0

¹⁴ La phase I du PGEH a été annulée pour 3 pays (Antigua-et-Barbuda, République centrafricaine et Yémen) pour diverses raisons à la 82^e réunion, et celle de l'Arabie saoudite a été annulée à la 86^e réunion.

¹⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/70

¹⁶ La Croatie est devenu un pays non visé à l'article 5 en 2014 et a complètement éliminé les HCFC avant 2015.

¹⁷ La consommation restante de HCFC admissible au financement dépend du point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC déterminé par les pays visés à l'article 5 dans leur PGEH.

HCFC	Référence	Point de départ	Approuvée	Restante	% de la quantité approuvée
HCFC-22	20 424,65	19 851,51	11 385,78	8 282,73	57,4
HCFC-225	2,82	2,82	1,13	1,69	40,1
HCFC-225ca	0,42	0,42	0,00	0,42	0,0
HCFC-225cb	0,68	0,68	0,00	0,68	0,0
Total	33 157,61	32 606,72	23 250,28	9 173,14	71,3
HCFC-141b contenu dans les polyols**	0,00	657,20	561,97	91,99	85,5

* En date du processus d'approbation intersessions approuvé pour la 85^e réunion.

** HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés.

Consommation de HFC

19. Quatre-vingt-douze des 147 pays visés à l'article 5 ont communiqué des données sur les HFC pour 2019 en 2018. Soixante-trois des 92 pays ont ratifié l'Amendement de Kigali. L'annexe III au présent document comprend des renseignements sur les dernières données de consommation de HFC (consommation mesurée en équivalents de CO₂) déclarées pour ces 92 pays.

PARTIE II : PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 ASSUJETTIS AUX DÉCISIONS SUR LA CONFORMITÉ

20. Les Parties, à leur trente-deuxième réunion, ont recensé un pays visé à l'article 5 (République populaire démocratique de Corée)¹⁸ qui ne respectait pas ses obligations de conformité au titre du Protocole de Montréal.

PARTIE III : DONNÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PAYS POUR LES HCFC ET LES HFC

Données sur les HCFC

Production par rapport à la consommation de HCFC

21. Les niveaux de production déclarés des trois principaux HCFC produits dans les pays visés à l'article 5 sont supérieurs aux niveaux de consommation depuis 2011, sauf pour le HCFC-142b en 2011, comme indiqué dans le tableau 6.

Tableau 6. Production par rapport à la consommation des trois principaux HCFC (tonnes PAO)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production									
HCFC-22	21 665,7	23 552,4	18 769,0	20 266,4	16 782,6	16 191,2	15 725,9	16 061,3	15 959,3
HCFC-141b	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2	7 246,5	7 278,2	7 076,8	6 321,1	6 101,6
HCFC-142b	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8	1 224,3	1 110,5	1 115,5	756,3	816,0
Consommation									
HCFC-22	19 847,6	22 581,7	17 817,0	17 486,6	15 191,4	15 404,5	15 092,1	15 102,9	14 803,9
HCFC-141b	11 978,2	11 735,9	8 981,3	8 752,9	6 771,4	6 383,7	6 311,0	5 724,8	5 531,1
HCFC-142b	1 827,9	1 439,4	1 014,5	770,0	889,8	725,4	773,5	429,2	486,1
Production – consommation									
HCFC-22	1 818,1	970,7	952,0	2 779,8	1 591,2	786,7	633,8	958,4	1 155,4
HCFC-141b	333,3	1 148,5	602,3	807,3	475,1	894,5	765,8	596,3	570,5
HCFC-142b	(68,1)	1,0	87,5	306,8	334,5	385,1	342,0	327,1	329,9

¹⁸ Décision XXXII/6.

Répartition sectorielle de la consommation de HCFC

22. Le tableau 7 présente une répartition sectorielle de la consommation globale de HCFC pour la période 2011-2019, dans lequel les pays sont regroupés comme suit : Chine, en tant que plus grand consommateur (et producteur) de HCFC; les 14 pays plus grands consommateurs (sauf la Chine);¹⁹ et tous les autres pays. Les trois secteurs ayant consommé le plus de HCFC (consommation mesurée en tonnes PAO) en 2019 ont été le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (35,2 p. cent de la quantité totale), les mousses (33,9 p. cent de la quantité totale) et le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération (28p. cent). Comme l'élimination des HCFC dans les secteurs des mousses et de la fabrication d'équipement de réfrigération est en cours, le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération devient encore plus pertinent.

Tableau 7. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC par groupe de pays (tonnes PAO)

Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chine									
Aérosols	70,5	95,4	137,8	186,2	180,4	189,4		154,0	163,7
Mousses	9 576,0	9 031,0	7 473,9	7 404,0	5 522,7	5 872,8	6 220,8	5 679,4	5 669,2
Lutte contre les incendies									
Fabrication d'équipement de réfrigération	6 740,3	6 586,7	6 014,3	5 602,0	4 951,7	5 107,1	5 106,2	4 856,9	4 746,9
Entretien de l'équipement de réfrigération	3 827,0	4 857,8	3 103,8	3 161,7	2 412,0	2 638,3	2 881,4	3 316,8	3 258,3
Solvants	514,1	524,1	466,0	484,8	418,5	413,4	397,0	375,1	385,0
Total pour la Chine	20 727,8	21 094,9	17 195,8	16 838,7	13 485,3	14 221,1	14 605,4	14 382,3	14 223,2
14 pays visés à l'article 5 plus grands consommateurs*									
Aérosols	82,8	75,0	123,8	119,5	87,3	42,4	5,5	26,9	7,8
Mousses	3 517,3	3 867,4	2 645,6	2 342,3	2 077,0	1 572,7	1 501,9	1 275,5	1 058,7
Lutte contre les incendies	9,8	6,0	5,4	4,0	4,0	4,2	4,9	2,3	2,9
Fabrication d'équipement de réfrigération	2 674,2	3 142,9	2 233,7	2 111,7	1 862,6	1 473,8	1 291,6	1 238,6	1 010,0
Entretien de l'équipement de réfrigération	3 246,7	4 213,6	3 029,3	3 142,8	3 148,6	3 262,9	2 805,0	2 615,4	2 835,3
Solvants	80,0	76,3	43,3	38,5	37,1	29,6	53,9	47,5	62,7
Total des 14 pays plus grands consommateurs	9 610,8	11 381,3	8 081,1	7 758,9	7 216,7	6 385,6	5 662,8	5 206,3	4 997,3
129 pays visés à l'article 5 restants									
Aérosols	0,1	0,2	0,7	0,4	0,3	0,1	0,5		
Mousses	1 061,5	1 258,8	963,2	903,8	859,0	818,6	722,4	483,3	458,1
Lutte contre les incendies	9,4	13,3	8,6	11,2	14,0	11,1	7,7	3,2	4,4
Fabrication d'équipement de réfrigération	703,8	400,7	314,3	289,4	248,3	235,6	216,7	174,7	176,0
Entretien de l'équipement de réfrigération	2 178,1	2 372,2	1 995,8	1 910,0	1 761,8	1 601,3	1 516,1	1 464,4	1 362,7

¹⁹ Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Égypte, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Koweït, Malaisie, Mexique, Nigeria, Thaïlande et Turquie.

Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solvants	38,0	34,1	5,2	3,5	4,9	5,1	3,1	3,2	3,3
Total des 129 pays visés à l'article 5 restants	3 990,8	4 079,3	3 287,7	3 118,2	2 888,4	2 671,9	2 466,6	2 128,8	2 004,4
Tous les pays A5									
Aérosols	153,4	170,5	262,2	306,1	268,0	232,0	6,0	180,9	171,5
Mousses	14 154,8	14 157,2	11 082,6	10 650,1	8 458,8	8 264,1	8 445,0	7 438,3	7 186,0
Lutte contre les incendies	19,1	19,4	14,1	15,2	18,0	15,2	12,6	5,6	7,3
Fabrication d'équipement de réfrigération	10 118,3	10 130,3	8 562,2	8 003,0	7 062,7	6 816,5	6 614,6	6 270,2	5 932,9
Entretien de l'équipement de réfrigération	9 251,8	11 443,6	8 128,9	8 214,6	7 322,5	7 502,5	7 202,5	7 396,6	7 456,3
Solvants	632,0	634,5	514,5	526,9	460,4	448,2	454,0	425,8	450,9
Total de tous les pays visés à l'article 5	34 329,4	36 555,5	28 564,6	27 715,9	23 590,4	23 278,6	22 734,7	21 717,4	21 204,9
% du total pour la Chine	60,4	57,7	60,2	60,8	57,2	61,1	64,2	66,2	67,1
% du total pour les 14 pays plus grands consommateurs	28,0	31,1	28,3	28,0	30,6	27,4	24,9	24,0	23,5
% du total pour les 129 pays visés à l'article 5 restants	11,6	11,2	11,5	11,3	12,2	11,5	10,9	9,8	9,5

*Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Égypte, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Koweït, Malaisie, Mexique, Nigeria, Thaïlande et Turquie.

23. La répartition sectorielle des trois principaux HCFC consommés dans les pays visés à l'article 5 est présentée dans le tableau 8. L'analyse révèle une réduction durable de la consommation globale de ces trois substances.

Tableau 8. Répartition sectorielle des principaux HCFC consommés dans les pays visés à l'article 5 (tonnes PAO)

Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
HCFC-22									
Aérosols	103,9	124,9	116,4	150,0	134,2	132,0	0,3****	102,3	91,1
Mousses*	1 725,7	2 079,2	1 805,6	1 749,5	1 177,3	1 518,5	1 687,2	1 682,3	1 616,4
Lutte contre les incendies	6,2	0,1							
Fabrication d'équipement de réfrigération	9 270,7	9 474,9	8 012,7	7 531,6	6 746,9	6 590,0	6 329,5	5 995,1	5 756,1
Entretien de l'équipement de réfrigération	8 711,8	10 873,6	7 882,3	8 055,1	7 132,4	7 163,5	7 074,7	7 322,9	7 339,9
Solvants	29,3	29,0		0,3	0,7	0,6	0,4	0,4	0,4
Total HCFC-22	19 847,6	22 581,7	17 817,0	17 486,6	15 191,4	15 404,5	15 092,1	15 102,9	14 803,9
HCFC-141b									
Aérosols	49,4	45,4	145,8	156,0	132,0	99,9	5,7****	78,7	80,4
Mousses	10 412,3	10 355,0	7 712,9	7 554,8	5 828,1	5 522,9	5 547,5	4 943,4	4 814,0

Secteur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lutte contre les incendies	6,0	9,3	6,7	7,6	9,3	5,2	6,3	1,8	3,0
Fabrication d'équipement de réfrigération**	814,7	629,6	529,6	447,9	294,2	204,8	264,9	255,8	159,7
Entretien de l'équipement de réfrigération	98,7	96,4	75,7	65,5	53,6	107,6	35,9	25,2	26,9
Solvants	597,1	600,2	510,6	521,0	454,4	443,3	450,8	420,0	447,1
Total HCFC-141b	11 978,2	11 735,9	8 981,3	8 752,9	6 771,4	6 383,7	6 311,0	5 724,8	5 531,1
HCFC-142b									
Aérosols	0,1	0,2	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Mousses***	1 401,7	990,2	863,7	697,0	773,8	608,3	701,0	398,5	412,3
Lutte contre les incendies									
Fabrication d'équipement de réfrigération	11,1	7,8	6,5	8,0	7,2	6,9	6,1	5,9	5,9
Entretien de l'équipement de réfrigération	414,7	441,3	144,4	64,9	106,9	110,1	66,5	24,9	67,9
Solvants	0,3								
Total HCFC-142b	1 827,9	1 439,4	1 014,5	770,0	889,8	725,4	773,5	429,2	486,1
Autres HCFC	675,7	798,5	751,7	706,4	737,8	765,0	558,0	460,4	383,8
Total	34 329,4	36 555,5	28 564,6	27 715,9	23 590,4	23 278,6	22 734,7	21 717,4	21 204,9

* Utilisé comme coagent de gonflage.

** Utilisé comme isolant dans l'équipement de réfrigération.

*** Utilisé dans la production de mousse de polystyrène extrudé.

**** La réduction marquée de 2016 à 2017 est attribuable à une réduction de la consommation dans un pays (Chine).

Données sur les HFC

24. Le Comité exécutif, à sa 84^e réunion, a approuvé le modèle révisé des données relatives au programme de pays, qui comprend les substances de l'annexe F (HFC), en prenant note que le modèle révisé serait utilisé à compter de 2020 pour les rapports de données relatives au programme de pays de 2019 et qu'il y aurait une période d'essai de 2020 à 2022.²⁰ Au cours de la période d'approbation intersessions de la 86^e réunion, il a été suggéré d'entretenir la possibilité d'inclure une analyse de la production et de la consommation de toutes les substances réglementées dans les pays visés à l'article 5, dont les HFC et la production/création de HFC-23, et les résultats des enquêtes sur les substances de remplacement des SAO réalisées conformément à la décision 79/43, dans le document sur les données relatives au programme de pays et perspectives de conformité à présenter à la 86^e réunion.²¹

25. Soixante-quinze des 142 pays ayant remis des données relatives au programme de pays de 2019 au 5 janvier 2021 avaient ratifié l'Amendement de Kigali. Soixante et un de ces 75 pays²² seulement ont

²⁰ Décision 84/7 c).

²¹ Paragraphe du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/IAP/3

²² Parmi les 14 pays restants, trois pays seulement (Bhoutan, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao) ont ratifié l'Amendement de Kigali avant octobre 2019 et ont donc l'obligation de déclarer des données pour 2019. De ceux-ci, le Bhoutan et la République démocratique populaire lao ont fourni des données sur les HFC dans leur rapport sur les données relatives au programme de pays de 2019 en février 2021, après l'achèvement de la compilation et de l'analyse des données, et ne sont donc pas inclus.

transmis des données sur les HFC dans leur rapport sur le programme de pays de 2019, dans les délais prévus pour cette analyse. De plus, 23 pays n'ayant pas ratifié l'Amendement de Kigali ont communiqué des données sur les HFC dans leur rapport sur le programme de pays de 2019.

26. La répartition sectorielle de la consommation globale de HFC dans les 84 pays ayant remis des données relatives au programme de pays pour 2019 (en tonnes métriques (tm)) est présentée dans le tableau 9. Cinquante-trois de ces 84 pays sont des pays à faible volume de consommation et représentent 66,8 p. cent de tous les pays à faible volume de consommation et 68,8 p. cent de la valeur de référence globale de ces pays pour les HCFC, et 31 sont des pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation et représentent 33,2 p. cent de tous les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation et 14,3 p. cent de leur valeur de référence globale de ces pays pour les HCFC.

27. Les cinq secteurs ayant consommé le plus de HFC (consommation mesurée en tonnes métriques) en 2019 ont été le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (58,6 p. cent de la quantité totale), le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération et de climatisation (17,7 p. cent), le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération et autres (5,9 p. cent), le secteur de la lutte contre les incendies (4,9 p. cent) et le secteur des aérosols (3,3 p. cent).

Tableau 9. Répartition sectorielle des HFC consommés en 2019 (tonnes métriques)

HFC	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Fabrication d'équipement de réfrigération			Entretien d'équipement de réfrigération.	Solvants	Autres	Total
				Autres	Climatisation	Total*				
HFC-125	0,3		46,2		1 243,8	1,0	3 104,9		429,8	4 826,0
HFC-134							1 031,3			1 031,3
HFC-134a	1 576,5	5,7		3 056,9	7 362,2	843,4	33 149,4	137,0	4 041,5	50 172,6
HFC-143a							469,2		5,2	474,4
HFC-152							3,9		0,1	4,0
HFC-152a	2 714,5	37,9					173,6		17,2	2 943,2
HFC-227ea		14,8	6 219,3				12,3		52,1	6 298,5
HFC-23 (utilisation)						0,2	3,0		4,7	7,9
HFC-236fa							4,7		0,1	4,8
HFC-245fa		197,4		2 864,6					2,7	3 064,7
HFC-32					1 104,7		2 639,0		1 350,6	5 094,3
HFC-365mfc		203,1	115,2							318,3
HFC-41							1,8			1,8
HFC-43-10mee								3,8	2,1	5,9
R-404A				1 658,7	2,9	155,4	9 080,4		526,2	11 423,6
R-406A							4 551,1		3,6	4 554,7
R-407A					162,5	23,8	6 008,7		203,3	6 398,3
R-407C							16,2			16,2
R-407F				5,0	13 172,4	289,7	14 832,6	65,0	2 365,0	30 729,7
R-410B						0,8	19,1			19,9
R-410A						12,4	55,3		4,5	72,2
R-413A						0,2	2,8			3,0
R-417B						10,7	24,9			35,6
R-417A							0,1			0,1
R-422A							3,9			3,9
R-422D							53,3			53,3
R-425A							66,8		1,4	68,2
R-427A							0,8			0,8
R-437A				35,8			1,1		0,1	37,0
R-438A				27,7			3,9		0,6	32,2
R-442A							0,2		0,6	0,8
R-448A							1,8			1,8
R-449A				21,6		185,9	1 015,9		605,1	1 828,5

HFC	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Fabrication d'équipement de réfrigération			Entretien d'équipement de réfrigération.	Solvants	Autres	Total
				Autres	Climatisation	Total*				
R-452A							18,1	0,1	18,2	
R-453A							10,4		10,4	
R-507A		102,4							102,4	
R-508B		70,9				2,1			73,0	
R-513A		559,7						19,2	578,9	
HFC-245fa contenu dans les polyols prémélangés importés		2,5							2,5	
HFC-365mfc contenu dans les polyols prémélangés importés							74,7		74,7	
Total	4 291,3	1 194,4	6 380,7	7 670,3	23 048,5	1 525,6	76 435,2	205,8	9 635,8	130 387,6
Total partiel, pays à faible volume de consommation	96,5	99,9	3,1	136,8	9,1	17,8	18 679,8		17,5	19 060,5
Total partiel, pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation	4 194,8	1 094,5	6 377,6	7 533,5	23 039,4	1 507,9	57 755,4	205,8	9 618,1	111 327,0

*L'information est indiquée dans la colonne Total lorsque la ventilation des chiffres n'est pas disponible dans le secteur de la fabrication.

28. La répartition sectorielle de la consommation globale de HFC en équivalent de CO₂ est présentée dans le tableau 10. Le R-404A, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-227ea et le R-410A représentent 84,2 p. cent de la consommation totale d'équivalent de CO₂; les secteurs de la réfrigération et climatisation, de la fabrication d'équipement de réfrigération et climatisation, et de la lutte contre les incendies représentent respectivement 60,1 p. cent, 16,8 p. cent et 7,8 p. cent de la consommation totale.

Tableau 10. Répartition sectorielle de la consommation de HFC en 2019 (milliers de tonnes d'équivalent de CO₂)

HFC	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Fabrication d'équipement de réfrigération			Entretien d'équipement de réfrigération.	Solvants	Autres	Total
				Autre	Climatisation	Total*				
HFC-125	1,1		161,7		4 353,3	3,5	10 867,2		1 504,3	16 891,0
HFC-134							1 134,4			1 134,4
HFC-134a	2 254,4	8,2		4 371,4	10 527,9	1 206,1	47 403,6	195,9	5 779,3	71 746,8
HFC-143a							2 097,3	23,2		2 120,6
HFC-152							0,2		0,0	0,2
HFC-152a	336,6	4,7					21,5		2,1	365,0
HFC-227ea		47,7	20 026,1				39,6		167,8	20 281,2
HFC-23 (utilisation)**						3,0	44,4		69,6	116,9
HFC-236fa							46,1		1,0	47,1
HFC-245fa		203,3		2 950,5					2,8	3 156,6
HFC-32					745,7		1 781,3		911,7	3 438,7
HFC-365mfc		161,3	91,5							252,7
HFC-41							0,2			0,2

HFC	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Fabrication d'équipement de réfrigération			Entretien d'équipement de réfrigération.	Solvants	Autres	Total
				Autre	Climatisation	Total*				
HFC-43-10mee								6,2	3,4	9,7
R-404A				6 505,4	11,4	609,5	35 613,2		2 063,8	44 803,3
R-407A							9 589,2		7,6	9 596,8
R-407C					288,3	42,2	10 659,4		360,7	11 350,6
R-407F							29,2			29,2
R-410A				10,4	27 504,0	604,9	30 970,5	135,7	4 938,1	64 163,6
R-413A							1,6			40,9
R-417A							29,1		10,6	169,4
R-422A							0,6			9,4
R-422D							29,2			97,2
R-425A							0,2			0,2
R-427A							8,3			8,3
R-437A							96,2			96,2
R-438A							151,3		3,2	154,5
R-442A							1,5			1,5
R-448A				49,7			1,5		0,1	51,3
R-449A				39,1			5,5		0,8	45,4
R-452A							0,4		1,3	1,7
R-453A							3,2			3,2
R-507A				86,1		740,8	4 048,4		2 411,3	7 286,7
R-508B							242,5		1,3	243,8
R-513A							6,0			6,0
HFC-245fa contenu dans les polyols prémélangés importés		105,5								105,5
HFC-365mfc contenu dans les polyols prémélangés importés		56,3				1,7				58,0
HFC-365mfc/HFC-227ea (97/3)		539,5							18,5	558,0
HFC-365mfc/227ea contenu dans les polyols prémélangés importés		2,4								2,4
Autres HFC							293,4			293,4
Total	2 592,0	1 128,7	20 279,3	14 012,6	43 430,5	3 272,2	155 401,5	337,9	18 282,5	258 737,1

*L'information est indiquée dans la colonne Total lorsque la ventilation des chiffres n'est pas disponible dans le secteur de la fabrication.

**Le HFC-23 est utilisé comme substance pure et dans le mélange de R-508B, qui compte du HFC-23 parmi ses composants

29. Les HFC les plus consommés en 2019, comprenant les mélanges, ont été le HFC-134a (31,3 p. cent), le R-410A (20,7 p. cent), le R-404A (16,7 p. cent), le R-407C (14,3 p. cent) et le R-407A (11,8 p. cent) dans les pays à faible volume de consommation, et le HFC-134a (39,7 p. cent du total), le R-410A (24,1 p. cent), le R-404A (7,4 p. cent) et le HFC-227ea (5,7 p. cent) dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation. De plus, 10 pays (quatre pays à faible volume de consommation et six pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation) ont déclaré une consommation totale de 7,94 tm de HFC-23 utilisé dans le service de l'entretien de l'équipement de climatisation, dont le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, Maurice, le Mexique, le Nicaragua, le Pakistan, le Pérou, les Seychelles et le Viet Nam.

30. Soixante-dix-sept des 84 pays ayant déclaré des données sur les HFC en 2019 ont aussi déclaré des données dans les enquêtes sur les substances de remplacement des SAO. Le tableau 11 révèle les tendances dans la consommation totale des 77 pays ayant déclaré des données de 2019 comparées aux données de l'enquête sur les substances de remplacement des SAO. La consommation de HFC a augmenté de 1,54 fois dans les pays à faible volume de consommation et de 1,3 fois dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation de 2015 à 2019. La consommation a augmenté pour le HFC-134a, le R-404A, le R-410A et le R-507A.

Tableau 11. Tendances dans la consommation totale de HFC dans les 77 pays ayant déclaré des données de 2019 comparées aux données de l'enquête sur les substances de remplacement des SAO (tm)

Substance	Enquête sur les SAO de 2012	Enquête sur les SAO de 2013	Enquête sur les SAO de 2014	Enquête sur les SAO de 2015	Données relatives au programme de pays de 2019
Pays à faible volume de consommation *					
HFC-125	0,7	1,1	0,8	0,3	1,8
HFC-134					218,8
HFC-134a	3 515,4	3 837,7	4 175,3	5 076,6	5 900,9
HFC-143a					222,2
HFC-152a	84,6	132,6	55,0	85,0	60,8
HFC-227ea	3,8	5,7	6,3	9,3	3,5
HFC-227ea/HFC-365mfc	18,5	30,2	36,2	46,4	
HFC-23				0,1	1,9
HFC-245fa	2,3	2,9	2,2	2,1	42,4
HFC-32	0,1	0,2	0,5	4,3	20,8
HFC-41					1,8
R-401A	7,4	1,3	1,3	1,4	
R-404A	1 361,7	1 264,4	1 571,1	2 043,3	3 130,5
R-406A	0,5	0,5		0,2	
R-407A	495,2	538,2	758,9	934,3	2 246,4
R-407C	815,1	882,8	1 169,4	1 384,4	2 727,1
R-407F				40,5	13,6
R-408A	0,4		0,6	0,8	
R-410A	1 333,0	1 405,3	1 771,6	2 358,7	3 910,0
R-413A	1,4	0,6	0,1	0,1	
R-417A	3,3	0,1	18,4	42,2	28,8
R-417B			5,7	25,8	
R-422A	0,5			6,2	
R-422D	0,6	0,6	12,2	12,5	5,7
R-427A		0,1		25	0,3
R-436A			0,6		
R-437A	0,5	0,5	0,9	0,7	0,6
R-438A		0,5	1,7	19	15,6
R-448A					1,1
R-449A					
R-507A	67,9	83,2	76,8	109,1	254,8
R-507C	2,3				20,8
R-508B		4,5			16,5
HFC-245fa contenu dans les polyols prémélangés importés					5,2
HFC-365mfc contenu dans les polyols prémélangés importés					54,4

Substance	Enquête sur les SAO de 2012	Enquête sur les SAO de 2013	Enquête sur les SAO de 2014	Enquête sur les SAO de 2015	Données relatives au programme de pays de 2019
Total, pays à faible volume de consommation	7 715,2	8 193,0	9 665,6	12 228,3	18 906,3
Pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation					
HFC-125	190,3	338,2	625,2	758,5	678,1
HFC-134		0,5	15,2	30,8	808,0
HFC-134a	20 940,3	21 743,7	24 795,4	26 265,0	26 268,9
HFC-143	191,6	201,3	210,8	216,1	
HFC-134a/HFC-152a	2,3	2,3	2,3	2,3	
HFC-143a	4,3	3,4	3,2	0,8	252,2
HFC-152a	1 272,5	1 988,9	2 746,1	3 340,9	2 848,4
HFC-227ea	102,2	120,6	81,9	158,5	192,6
HFC-227ea/HFC-365mfc	6,2	60,0	74,3	152,7	578,9
HFC-23	2,2	17,5	1,7	7,0	6,1
HFC-236fa					0,8
HFC-245fa	2 813,5	3 402,2	3 415,2	3 590,7	3 022,3
HFC-32	2,1	6,2	17,4	41,2	1 504,9
HFC-365mfc		19,2	8,2	125,4	121,8
HFC-4310		0,1	0,9	1,1	
HFC-43-10mee	15,7	23,9	1,5	9,5	3,8
R-401A	0,1	0,1	0,2	0,2	
R-404A	3 067,3	3 504,7	3 910,1	3 539,9	5 366,6
R-406A	2,7	0,5			
R-407A	12,1	13,4	7,7	18,0	2 307,4
R-407C	1 079,6	1 277,3	1 482,3	1 641,2	3 037,1
R-407F		0,5	0,9	1,4	2,6
R-410A	7 847,6	9 649,2	12 747,6	12 249,0	20 440,7
R-413A	116,1	243,7	158,2	650,8	5,3
R-417A	20,3	18,6	16,9	29,3	31,3
R-417B		0,0	0,1	0,6	
R-419B		1,5	0,8		
R-422A	3,3	9,2	6,3	6,1	3,1
R-422D	19,3	39,2	19,9	40,7	29,0
R-425A			13,7		0,1
R-427A		0,5	12,6	24,2	3,6
R-437A	58,3	113,3	17,6	56,0	22,1
R-438A		12,8	17,8	1,2	5,5
R-442A					0,8
R-448A					36,0
R-449A					30,3
R-452A					0,8
R-507A	664,5	699,8	1 681,0	1 142,9	1 517,5
R-508B	1,1	1,0	1,3	1,4	1,6
R-513A					9,8
HFC-245fa contenu dans les polyols prémélangés importés					97,2
HFC-365mfc contenu dans les polyols prémélangés importés					18,6

Substance	Enquête sur les SAO de 2012	Enquête sur les SAO de 2013	Enquête sur les SAO de 2014	Enquête sur les SAO de 2015	Données relatives au programme de pays de 2019
HFC-365mfc/227ea contenu dans les polyols prémélangés importés					2,5
Total, pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation	38 435,5	43 512,8	52 094,3	54 103,0	69 256,2
Grand total	46 150,7	51 705,8	61 759,9	66 331,3	88 162,5

Prix des HCFC, HFC et substances de remplacement

31. Les prix moyens des HCFC, des HFC et des substances de remplacement déclarés par les pays visés à l'article 5 depuis 2011 sont indiqués dans le tableau 12.²³ Les prix moyens proviennent surtout des détaillants et des fournisseurs, et peuvent comprendre les taxes et les coûts de transport. Les prix indiqués dans les propositions de projets sont franco à bord²⁴ et proviennent généralement des importateurs.

32. Le Comité exécutif, à sa 79^e réunion, a demandé au Secrétariat d'inclure dans le document émis à chaque réunion sur l'"Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets", un résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement à introduire, tels que communiqués par les entreprises qui demandent du financement, dans toutes les nouvelles propositions de projets, incluant des précisions sur toute différence entre ces prix et les prix communiqués dans les rapports de données relatives au programme de pays (décision 79/4 c)).

Tableau 12. Prix moyens des HCFC, HFC et substances de remplacement

Substance	Prix moyen (\$US/kg)*										Échelle (\$US/kg)	Pays (2019)**
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
HCFC-22	9,28	10,06	9,24	10,08	10,07	9,25	10,18	10,24	9,64	De 1,80 (République dominicaine) à 38,50 (Tchad)	121	
HCFC-141b	6,73	6,73	6,65	7,77	7,08	10,00	9,40	10,99	8,23	De 2,31 (Brésil) à 32,08 (Belize)	26	
R-600a	20,97	20,49	20,20	18,02	15,23	15,98	15,80	16,03	16,72	De 1,43 (Chine) à 91,58 (Guyana)	84	
R-290	22,23	15,60	14,38	21,26	19,08	16,13	16,48	15,92	21,80	De 0,71 (Cuba) à 119,62 (Antigua-et-Barbuda)	54	
HFC-134a	16,64	14,96	13,65	13,30	14,26	12,83	13,94	12,35	12,34	De 2,40 (Oman) à 46,00 (Cap-Vert et Tchad)	108	
R-404A	20,68	18,71	15,41	15,11	15,42	15,32	15,97	14,77	13,82	De 2,79 (Oman) à 47,50 (Tchad)	112	
R-407C	21,36	19,04	16,06	15,19	13,97	12,71	13,94	13,71	13,02	De 2,65 (Oman) à 46,50 (Tchad)	80	
R-410A	21,70	19,91	16,05	15,28	14,61	16,44	15,47	14,78	14,56	De 2,07 (Chine) à 115,39 (Sao Tomé-et-Principe)	111	
R-507A	20,78	15,84	13,59	12,21	11,65	11,76	13,33	13,07	12,99	De 3,70 (Paraguay) à 45,00 (Turkménistan)	54	

* Tous les chiffres représentant un coût nul ont été exclus.

** Nombre de pays visés à l'article 5 ayant déclaré des prix en 2019.

²³ Plusieurs rapports de données relatives au programme de pays présentés par les pays visés à l'article 5 comprennent des données sur les prix des substances réglementées et des substances de remplacement. Ces renseignements sont fournis volontairement.

²⁴ La décision 68/4 b) iv) demande aux gouvernements de déclarer volontairement le prix moyen franco à bord des différentes substances réglementées et de remplacement dans le nouveau modèle révisé de programme de pays.

Questions en lien avec les rapports de données relatives au programme de pays

Remise des rapports de données relatives au programme de pays aux dates prévues

33. Dans son examen de la remise des rapports de données relatives au programme de pays à la date prévue, le Secrétariat a constaté des progrès en 2019 par rapport à 2018, comme indiqué dans le tableau 13. La faible baisse dans le taux mensuel de remise par rapport à 2018 peut être attribuée au nouveau modèle et à l'évolution de la situation entourant la pandémie de la COVID-19. Le Secrétariat a pris note des efforts du PNUE pour assurer le suivi de la remise des rapports de données relatives au programme de pays en souffrance et garder le Secrétariat au courant des progrès sur une base régulière, y compris pour les deux pays (Algérie et Yémen) dont les rapports de données relatives au programme de pays sont toujours en souffrance.

Tableau 13. Taux mensuel de remise des rapports de données relatives au programme de pays (au 5 janvier 2021)

Mois	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*	Nbre*	(%)*
Janvier					1	0,69			3	2,08				
Février	1	0,69	2	1,39	5	4,17	9	6,25	1	2,78	7	4,86	1	0,69
Mars	3	2,76	15	11,81	33	27,08	9	12,50	8	8,33	14	14,58	9	6,94
Avril	38	28,97	48	45,14	27	45,83	49	46,53	60	50,00	64	59,03	63	50,69
Mai	35	53,10	24	61,81	22	61,11	26	64,58	39	77,08	30	79,86	29	70,83
Juin	11	60,69	18	74,31	14	70,83	10	71,53	15	87,50	4	82,64	4	73,61
Juillet	6	64,83	9	80,56	8	76,39	7	76,39	3	89,58	2	84,03	8	79,17
Août	6	68,97	3	82,64	5	79,86	2	77,78	7	94,44	3	86,11	5	82,64
Septembre	22	84,14	7	87,50	8	85,42	19	90,97	4	97,22	6	90,28	10	89,58
Octobre	12	92,41	9	93,75	8	90,97	7	95,83	1	97,92	10	97,22	1	90,97
Novembre	2	93,79			1	91,67	2	97,22	1	98,61	1	97,92	2	93,06
Décembre			2	95,14							1	98,61	3	98,61
Après déc.	9	100,00	6	99,31	11	99,31	3	99,31	1	99,31	1	99,31	8	
Total	145		143		143		143		143		143		142	
En souffrance	0		1		1		1		1		1		12	

(*) Nbre : Nombre de pays visés à l'article 5 ayant remis des données. (%) : rapport cumulatif.

34. Le Comité exécutif pourrait souhaiter charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Yémen concernant les rapports sur les données relatives au programme de pays en souffrance de 2014 à 2019 et au gouvernement de l'Algérie concernant le rapport sur les données relatives au programme de pays en souffrance de 2019, les exhortant à remettre ces rapports dans les meilleurs délais, car les retards empêchent le Secrétariat d'avoir en main des données exhaustives sur les niveaux de production et de consommation de SAO.

Contradictions entre les données déclarées dans le rapport sur le programme de pays et en vertu de l'article 7

35. L'examen des données d'importation de 2019 déclarées en vertu de l'article 7 et relatives au programme de pays a révélé plusieurs contradictions de données possibles, comme indiqué dans le tableau 14. Le Secrétariat s'est entretenu avec les agences bilatérales et d'exécution concernées des contradictions possibles et toutes celles-ci ont été réglées ou éclaircies.

Tableau 14. Différences entre les données de consommation déclarées en vertu de l'article 7 et relatives au programme de pays (tonnes PAO)

Pays	SAO	Agence de renforcement des institutions	Données déclarées en vertu de l'article 7	Données relatives au programme de pays	Différence	Polyols contenant du HCFC-141b*	Remarques
Afrique du Sud	HCFC	ONUDI	110,7	10,2	-100,5	0	Les données relatives au programme de pays ont été révisées.
Afrique du Sud	Bromure de méthyle	ONUDI	14,7	24,6	9,9		Les données relatives au programme de pays ont été révisées et remises au Secrétariat du Fonds
Angola	HCFC	PNUE	11,0	9,4	-1,7	0	Les données relatives au programme de pays sont correctes. Les données déclarées en vertu de l'article 7 ont été révisées
Bénin	HCFC	PNUE	15,2	14,2	-0,9	0	Les données relatives au programme de pays ont été révisées
Brésil	Halon	PNUD	0	61,4	61,4		L'importation de halons régénérés (n'est pas considérée comme de la consommation)
Chine	Tétrachlorure de carbone	PNUD	156,7	354,5	197,8		La différence s'explique par le fait que les données relatives au programme de pays doivent inclure les données sur l'utilisation en laboratoire et comme agent de transformation, tandis que les données déclarées en vertu de l'article 7 ne comprennent pas les agents de transformation
Chine	HCFC	PNUD	14 222,9	14 223,2	0,3	0	Les données relatives au programme de pays comprennent 0,3 tonne PAO de HCFC détruits, ce qui n'est pas le cas pour les données déclarées en vertu de l'article 7.
Inde	HCFC	PNUD	811,3	935,3	123,9	0	Les données relatives au programme de pays et déclarées en vertu de l'article 7 ne présentent pas de contradictions (935,27 tonnes PAO).

Pays	SAO	Agence de renforcement des institutions	Données déclarées en vertu de l'article 7	Données relatives au programme de pays	Différence	Polyols contenant du HCFC-141b*	Remarques
							Les données déclarées en vertu de l'article 7 ont été révisées.
Pérou	HCFC	PNUE	16,4	16,3	-0,2	14,6	Les données relatives au programme de pays sont exactes. Des précisions ont été demandées au Secrétariat de l'ozone.
Philippines	Halons	PNUE	0	0,3	0,3		L'importation de halons recyclés pour l'aviation (n'est pas considérée comme de la consommation)
Serbie	Halons	ONUDI	0	0,6	0,6		L'importation de halon-1301 recyclé/régénéré pour des utilisations essentielles en aviation civile (n'est pas considérée comme de la consommation)
Togo	HCFC	PNUE	14,1	13,2	-0,9	0	Les données relatives au programme de pays ont été révisées.
Trinité-et-Tobago	Halons	PNUD	0	2,4	2,4		L'importation de halons recyclés (n'est pas considérée comme de la consommation)
Uruguay	HCFC	PNUD	13,6	14,1	0,5	5,7	Les données relatives au programme de pays sont correctes. Les données déclarées en vertu de l'article 7 ont été révisées.

PARTIE IV : PARTIE B1 DU MODÈLE RÉVISÉ DES RAPPORTS DE DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (DÉCISION 84/7 d))

36. Lors de l'approbation du modèle révisé de rapport de données relatives au programme de pays, à la 84^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de réviser la partie B1 pour la communication des données sur la fabrication des mélanges contenant des substances de l'annexe F figurant à l'annexe III au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/9/Rev.1, pour examen à la 85^e réunion (décision 84/7 d)).

37. En réponse à la décision 84/7 d), le Secrétariat a modifié la partie B1 afin de faciliter la communication d'information sur les mélanges contenant des HFC à l'issue des échanges et des consultations avec les agences bilatérales et d'exécution. Le modèle révisé contenant des renseignements généraux pour la partie B1 et deux exemples de la façon de saisir les données sont présentés à l'annexe IV au présent document.

RECOMMANDATION

38. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des informations sur les données relatives au programme de pays et les perspectives de conformité présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/8, y compris :
 - i) Que 142 pays ont déclaré des données relatives au programme de pays pour 2019 ;
 - ii) Qu'au 5 janvier 2021, le Yémen n'avait pas déclaré de données relatives au programme de pays de 2014 à 2019 et l'Algérie n'avait pas déclaré de données relatives au programme de pays pour 2019 ;
- b) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Yémen concernant les rapports sur les données relatives au programme de pays en souffrance pour les années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 et au gouvernement de l'Algérie concernant le rapport sur les données relatives au programme de pays en souffrance de 2019, les exhortant à remettre ces rapports dans les meilleurs délais ; et
- c) Approuver le projet de modèle révisé actualisé de la partie B1 du rapport sur les données relatives au programme de pays joint à l'annexe IV aux présentes et charger le Secrétariat de mettre à jour le guide pratique de la déclaration de données relatives au programme de pays, si nécessaire.

Annex I

MB CONSUMPTION AND PRODUCTION FOR QPS APPLICATIONS

Country	Year of latest consumption	Latest consumption (ODP tonnes)
Consumption		
Argentina	2019	23.60
Bahrain	2019	4.50
Barbados	2019	0.10
Brazil	2019	44.50
Chile	2019	69.90
China	2019	522.70
Costa Rica	2019	20.80
Dominican Republic (the)	2019	10.80
Egypt	2019	138.00
El Salvador	2019	115.70
Ethiopia	2019	7.10
Fiji	2019	10.70
Guatemala	2019	6.00
Honduras	2019	18.70
India	2019	1,067.10
Indonesia	2019	81.50
Iran (Islamic Republic of)	2019	13.20
Jamaica	2019	2.00
Jordan	2019	4.80
Malaysia	2019	102.30
Mexico	2019	162.20
Morocco	2019	6.00
Myanmar	2019	15.00
Nicaragua	2019	17.80
Nigeria	2019	2.70
Pakistan	2019	134.40
Papua New Guinea	2019	1.10
Peru	2019	1.20
Philippines (the)	2019	20.60
Republic of Korea (the)	2019	269.00
Saudi Arabia	2019	6.00
Singapore	2019	25.30
South Africa	2019	47.50
Sri Lanka	2019	16.30
Suriname	2019	3.20
Thailand	2019	93.70
Turkey	2019	21.00
United Arab Emirates (the)	2019	25.80
Uruguay	2019	12.90
Vanuatu	2019	0.40
Viet Nam	2019	549.30
Total consumption		3,695.40
Production		
China	2019	663.80
India	2019	2,119.50
Total production		2,783.30

Annex II
HCFC ANALYSIS*

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
Afghanistan	A7	2019	23.60	17.77	0.0	0.0	16	35% by 2020 and 67.5% by 2025
Albania	A7	2019	6.00	3.41	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 67.5% by 2025
Algeria	A7	2019	62.12	46.37	0.0	0.0	15	20% by 2017
Angola	A7	2019	16.00	9.35	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 67.5% by 2025
Antigua and Barbuda	A7	2019	0.30	0.00	0.0	0.0	0	HPMP cancelled
Argentina	A7	2019	400.70	150.73	0.0	0.0	0	17.5% by 2017 and 50% by 2022
Armenia	A7	2019	7.00	2.22	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 66.6% by 2020
Bahamas (the)	A7	2019	4.80	2.69	0.0	0.0	0	35% by 2020
Bahrain	A7	2019	51.90	37.04	0.0	0.0	10	35% by 2020
Bangladesh	A7	2019	72.60	48.84	0.0	0.0	3	30% by 2018 and 67.5% by 2025
Barbados	A7	2019	3.70	1.70	0.0	0.0	0	35% by 2020
Belize	A7	2019	2.80	1.68	0.0	0.0	0	35% by 2020
Benin	A7	2019	23.80	15.16	0.0	0.0	0	35% by 2020
Bhutan	A7	2019	0.30	0.06	0.0	0.0	0	100% by 2025
Bolivia (Plurinational State of)	A7	2019	6.10	1.96	0.0	0.0	0	35% by 2020
Bosnia and Herzegovina	A7	2019	4.70	1.54	0.0	0.0	0	35% by 2020
Botswana	A7	2019	11.00	6.90	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Brazil	A7	2019	1,327.30	838.85	0.0	0.0	0	10% by 2015, 35% by 2020 and 45% by 2021
Brunei Darussalam	A7	2019	6.10	3.33	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Burkina Faso	A7	2019	28.90	8.14	0.0	0.0	0	35% by 2020
Burundi	A7	2019	7.20	1.79	0.0	0.0	0	35% by 2020
Cabo Verde	A7	2019	1.10	0.06	0.0	0.0	0	35% by 2020
Cambodia	A7	2019	15.00	8.08	0.0	0.0	0	100% by 2035
Cameroon	A7	2019	88.80	35.40	0.0	0.0	0	20% by 2017 and 75% by 2025
Central African Republic (the)	A7	2019	12.00	8.25	0.0	0.0	6	HPMP cancelled
Chad	A7	2019	16.10	10.20	0.0	0.0	0	35% by 2020
Chile	A7	2019	87.50	32.21	0.0	0.0	0	10% by 2015, 45% by 2020 and 65% by 2021

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
China	A7	2019	19,269.00	14,222.91	0.0	0.0	14	10% by 2015 and 37.6% by 2020
Colombia	A7	2019	225.60	80.28	0.0	0.0	0	10% by 2015, 60% by 2020 and 65% by 2021
Comoros (the)	A7	2019	0.10	0.05	0.0	0.0	0	35% by 2020
Congo (the)	A7	2019	10.14	6.89	0.0	0.0	5	35% by 2020
Cook Islands (the)	A7	2019	0.10	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Costa Rica	A7	2019	14.10	6.29	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 97.5% by 2030
Cote d'Ivoire	A7	2019	63.80	41.36	0.0	0.0	0	35% by 2020
Cuba	A7	2019	16.90	6.25	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Democratic People's Republic of Korea (the)**	A7	2019	78.00	72.27	0.0	2.9	43	15% by 2018
Democratic Republic of the Congo (the)	A7	2019	66.21	4.68	0.0	0.0	0	10% by 2017
Djibouti	A7	2019	0.70	0.45	0.0	0.0	0	35% by 2020
Dominica	A7	2019	0.40	0.13	0.0	0.0	0	35% by 2020
Dominican Republic (the)	A7	2019	51.20	38.06	0.0	0.0	14	10% by 2015, 40% by 2020 and 100% by 2030
Ecuador	A7	2019	23.49	14.01	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Egypt	A7	2019	386.30	288.30	0.0	0.0	15	25% by 2018 and 70% by 2025
El Salvador	A7	2019	11.70	3.44	0.0	0.0	0	35% by 2020
Equatorial Guinea	A7	2019	6.31	0.87	0.0	0.0	0	35% by 2020
Eritrea	A7	2019	1.09	0.76	0.0	0.0	7	35% by 2020
Eswatini (the Kingdom of)	A7	2019	1.73	0.32	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Ethiopia	A7	2019	5.50	3.53	0.0	0.0	0	35% by 2020
Fiji	A7	2019	5.73	4.62	0.0	0.0	24	35% by 2020
Gabon	A7	2019	30.20	18.15	0.0	0.0	0	35% by 2020
Gambia (the)	A7	2019	1.50	0.17	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Georgia	A7	2019	5.30	2.40	0.0	0.0	0	35% by 2020
Ghana	A7	2019	57.30	17.14	0.0	0.0	0	35% by 2020
Grenada	A7	2019	0.80	0.18	0.0	0.0	0	35% by 2020
Guatemala	A7	2019	8.30	3.36	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Guinea	A7	2019	22.60	1.93	0.0	0.0	0	35% by 2020
Guinea-Bissau	A7	2019	2.83	1.27	0.0	0.0	0	35% by 2020

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
Guyana	A7	2019	1.80	0.99	0.0	0.0	0	10% by 2015, 97.5% by 2025 and 100% by 2030
Haiti	A7	2019	3.63	2.65	0.0	0.0	12	35% by 2020
Honduras	A7	2019	19.90	9.90	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
India	A7	2019	1,608.20	935.27	0.0	0.0	0	10% by 2015, 48% by 2020, 50% by 2021, 56% by 2022 and 60% by 2023
Indonesia	A7	2019	403.90	215.74	0.0	0.0	0	20% by 2018, 37.5% by 2020 and 55% by 2023
Iran (Islamic Republic of)	A7	2019	380.50	63.79	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 75% by 2023
Iraq	A7	2019	108.40	93.39	0.0	0.0	33	13.82% by 2019
Jamaica	A7	2019	16.30	2.86	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Jordan	A7	2019	83.00	16.78	0.0	0.0	0	20% by 2017 and 50% by 2022
Kenya	A7	2019	52.20	6.36	0.0	0.0	0	21.1% by 2017 and 100% by 2030
Kiribati	A7	2019	0.10	0.02	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Kuwait	A7	2019	418.60	253.63	0.0	0.0	0	39.2% by 2020
Kyrgyzstan	A7	2019	4.10	0.71	0.0	0.0	0	10% by 2015, 97.5% by 2020 and 100% by 2025
Lao People's Democratic Republic (the)	A7	2019	2.30	1.29	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Lebanon	A7	2019	73.50	43.82	0.0	0.0	0	18% by 2017, 62.5% by 2022 and 75% by 2024
Lesotho	A7	2019	3.50	0.56	0.0	0.0	0	35% by 2020
Liberia	A7	2019	5.30	0.78	0.0	0.0	0	35% by 2020
Libya***	A7	2019	118.38	76.65	0.0	0.0	0	10% by 2020
Madagascar	A7	2019	24.90	9.63	0.0	0.0	0	35% by 2020
Malawi	A7	2019	10.80	4.94	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Malaysia	A7	2019	515.80	214.20	0.0	0.0	0	15% by 2016, 22.4% by 2019, 35% by 2020, 40% by 2021 and 42.9% by 2022
Maldives	A7	2019	4.60	1.21	0.0	0.0	0	100% by 2020
Mali	A7	2019	15.00	7.54	0.0	0.0	0	35% by 2020

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
Marshall Islands (the)	A7	2019	0.20	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Mauritania	A7	2019	20.50	13.92	0.0	0.0	4	67.5% by 2025
Mauritius	A7	2019	8.00	4.75	0.0	0.0	0	100% by 2030
Mexico	A7	2019	1,148.80	234.53	0.0	0.0	0	30% by 2018 and 67.5% by 2022
Micronesia (Federated States of)	A7	2019	0.20	0.10	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Mongolia	A7	2019	1.40	0.74	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Montenegro	A7	2019	0.80	0.05	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2025
Morocco	A7	2019	51.35	27.49	0.0	0.0	0	20% by 2020
Mozambique	A7	2019	8.69	3.58	0.0	0.0	0	35% by 2020
Myanmar	A7	2019	4.30	3.50	0.0	0.0	25	35% by 2020
Namibia	A7	2019	8.40	0.77	0.0	0.0	0	100% by 2025
Nauru	A7	2019	0.00	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Nepal	A7	2019	1.10	0.64	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Nicaragua	A7	2019	6.80	2.97	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Niger (the)	A7	2019	15.98	10.61	0.0	0.0	2	35% by 2020
Nigeria	A7	2019	344.88	239.14	0.0	0.0	7	10% by 2015, 35% by 2020 and 51.35% by 2023
Niue	A7	2019	0.00	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
North Macedonia	A7	2019	1.80	0.64	0.0	0.0	0	35% by 2020
Oman	A7	2019	31.50	17.90	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 35% by 2020
Pakistan	A7	2019	248.11	208.75	0.0	0.0	29	10% by 2015 and 50% by 2020
Palau	A7	2019	0.20	0.01	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Panama	A7	2019	24.80	14.36	0.0	0.0	0	10% by 2015, 35% by 2020 and 100% by 2030
Papua New Guinea	A7	2019	3.30	1.28	0.0	0.0	0	100% by 2025
Paraguay	A7	2019	18.00	14.59	0.0	0.0	25	35% by 2020
Peru	A7	2019	26.88	16.44	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 67.5% by 2025
Philippines (the)	A7	2019	161.98	103.75	0.0	0.0	0	10% by 2015, 35% by 2020 and 50% by 2021
Qatar	A7	2019	86.90	69.52	0.0	0.0	23	20% by 2015

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
Republic of Korea (the)	A7	2019	1,908.00	1,310.53	0.0	0.0	6	
Republic of Moldova (the)	A7	2019	1.00	0.53	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 35% by 2020
Rwanda	A7	2019	4.10	1.89	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Saint Kitts and Nevis	A7	2019	0.50	0.04	0.0	0.0	0	35% by 2020
Saint Lucia	A7	2019	1.09	0.31	0.0	0.0	0	35% by 2020
Saint Vincent and the Grenadines	A7	2020	0.30	0.01	0.0	0.0	0	100% by 2025
Samoa	A7	2019	0.30	0.01	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Sao Tome and Principe	A7	2019	2.20	0.07	0.0	0.0	0	35% by 2020
Saudi Arabia	A7	2019	1,468.70	953.15	0.0	0.0	0	HPMP cancelled
Senegal	A7	2019	36.20	14.25	0.0	0.0	0	35% by 2020
Serbia	A7	2019	8.40	6.37	0.0	0.0	17	35% by 2020 and 67.5% by 2025
Seychelles	A7	2019	1.40	0.00	0.0	0.0	0	100% by 2025
Sierra Leone	A7	2019	1.70	0.56	0.0	0.0	0	35% by 2020
Singapore	A7	2019	216.10	58.02	0.0	0.0	0	
Solomon Islands	A7	2019	2.00	0.08	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Somalia	A7	2019	45.10	13.04	0.0	0.0	0	35% by 2020
South Africa	A7	2019	369.70	110.68	0.0	0.0	0	35% by 2020
South Sudan	A7	2019	4.10	1.38	0.0	0.0	0	35% by 2020
Sri Lanka	A7	2019	13.90	9.91	0.0	0.0	10	35% by 2020 and 100% by 2030
Sudan (the)	A7	2019	52.70	30.32	0.0	0.0	0	30% by 2017 and 75% by 2020
Suriname	A7	2019	2.00	0.58	0.0	0.0	0	35% by 2020
Syrian Arab Republic	A7	2019	135.00	71.05	0.0	0.0	0	67.5% by 2025
Thailand	A7	2019	927.60	363.34	0.0	0.0	0	15% by 2018, 55.8% by 2019, 57.9% by 2022 and 61.8% by 2023
Timor-Leste	A7	2019	0.50	0.30	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 78% by 2025
Togo	A7	2019	20.00	14.06	0.0	0.0	8	35% by 2020
Tonga	A7	2019	0.10	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Trinidad and Tobago	A7	2019	46.00	20.85	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Tunisia	A7	2019	40.70	25.36	0.0	0.0	0	15% by 2020 and 67.5% by 2025
Turkey	A7	2019	551.47	8.54	0.0	0.0	0	100% by 2025

Country	Source	Year of latest consumption	Baseline (ODP tonnes)	Latest consumption (ODP tonnes)	% over freeze	% over 10% reduction	% over 35% reduction	Control addressed by HPMPs
Turkmenistan	A7	2019	6.80	4.36	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 67.5% by 2025
Tuvalu	A7	2019	0.10	0.00	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Uganda	A7	2019	0.20	0.07	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
United Arab Emirates (the)	A7	2019	557.10	475.34	0.0	0.0	31	
United Republic of Tanzania (the)	A7	2019	1.70	1.14	0.0	0.0	3	35% by 2020
Uruguay	A7	2019	23.40	14.08	0.0	0.0	0	10% by 2015, 35% by 2020 and 100% by 2030
Vanuatu	A7	2019	0.30	0.01	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Venezuela (Bolivarian Republic of)	A7	2019	207.00	0.04	0.0	0.0	0	10% by 2015 and 42% by 2020
Viet Nam	A7	2019	221.20	197.55	0.0	0.0	37	10% by 2015 and 35% by 2020
Yemen	A7	2018	158.20	95.56	0.0	0.0	0	HPMP cancelled
Zambia	A7	2019	5.00	2.20	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030
Zimbabwe	A7	2019	17.80	9.85	0.0	0.0	0	35% by 2020 and 100% by 2030

(*) Excluding the Republic of Korea, Singapore, and the United Arab Emirates which do not request assistance from the Multilateral Fund for their phase-out of controlled substances. They are included in the table above.

(**) The Democratic People's Republic of Korea's latest consumption is above the consumption set in the plan of action in decision XXVI/15.

(***) Libya's latest consumption is below the consumption set in the plan of action in decision XXVII/11.

Annex III

HFC DATA IN METRIC TONNES - CO₂-EQUIVALENT

Country	Source	Year of latest consumption	Latest consumption	Ratified Kigali Amendment*
Afghanistan	A7	2019	275,000	
Albania	A7	2019	1,091,972	Yes
Antigua and Barbuda	CP	2019	4,079	
Armenia	A7	2019	137,680	Yes
Barbados	A7	2019	158,343	Yes
Benin	A7	2019	1,507,956	Yes
Bhutan	A7	2019	11,659	Yes
Bolivia (Plurinational State of)	CP	2019	773,894	Yes
Botswana	A7	2019	574,098	Yes
Brazil	A7	2019	65,627,001	
Burkina Faso	A7	2019	622,456	Yes
Burundi	A7	2019	46,214	
Cabo Verde	A7	2019	70,072	Yes
Cambodia	A7	2019	344,326	
Cameroon	CP	2019	3,498,447	
Chad	A7	2019	22,341,189	Yes
Chile	A7	2019	4,763,686	Yes
Colombia	A7	2019	5,270,350	
Comoros (the)	A7	2019	34,149	Yes
Cook Islands (the)	A7	2019	3,757	Yes
Costa Rica	A7	2019	1,099,195	Yes
Cote d'Ivoire	A7	2019	24,855,307	Yes
Cuba	A7	2019	1,254,931	Yes
Dominican Republic (the)	A7	2019	2,406,616	
Ecuador	A7	2019	2,370,319	Yes
Equatorial Guinea	A7	2019	39,686	
Eswatini (the Kingdom of)	A7	2019	33,980	Yes
Ethiopia	A7	2019	369,744	Yes
Fiji	A7	2019	280,203	Yes
Gabon	A7	2019	2,353,671	Yes
Ghana	A7	2019	496,683	Yes
Grenada	A7	2019	29,276	Yes
Guatemala	A7	2019	1,169,662	
Guinea	CP	2019	1,391,166	Yes
Guinea-Bissau	A7	2019	1,391,073	Yes
Guyana	A7	2019	92,782	
Haiti	A7	2019	93,303	
Honduras	A7	2019	1,431,079	Yes
Kenya	A7	2019	588,860	
Kiribati	A7	2019	5,572	Yes
Kyrgyzstan	A7	2019	304,301	Yes
Lao People's Democratic Republic (the)	A7	2019	159,041	Yes

Country	Source	Year of latest consumption	Latest consumption	Ratified Kigali Amendment*
Lebanon	CP	2019	30,069	Yes
Lesotho	A7	2019	24,165	Yes
Liberia	A7	2019	12,169	Yes
Madagascar	CP	2019	1,558,144	
Malawi	A7	2019	188,503	Yes
Maldives	A7	2019	358,171	Yes
Mali	A7	2019	108,522	Yes
Marshall Islands (the)	A7	2019	7,096	Yes
Mauritius	A7	2019	587,594	Yes
Mexico	A7	2019	50,263,972	Yes
Micronesia (Federated States of)	A7	2019	14,020	Yes
Montenegro	A7	2019	192,898	Yes
Namibia	A7	2019	729,875	Yes
Nicaragua	A7	2019	558,528	Yes
Niger (the)	A7	2019	1,730,118	Yes
Nigeria	CP	2019	807,493	Yes
Oman	A7	2019	1,988,072	
Pakistan	A7	2019	7,435,247	
Palau	A7	2019	6,436	Yes
Panama	A7	2019	1,565,901	Yes
Paraguay	A7	2019	934,649	Yes
Peru	A7	2019	1,910,807	Yes
Philippines (the)	A7	2019	8,143,976	
Qatar	CP	2019	21,878,613	
Rwanda	A7	2019	700,970	Yes
Saint Lucia	A7	2019	54,429	
Saint Vincent and the Grenadines	A7	2020	16,509	
Samoa	A7	2019	25,170	Yes
Sao Tome and Principe	A7	2019	22,287	Yes
Senegal	A7	2019	1,541,337	Yes
Seychelles	A7	2019	227,367	Yes
South Africa	A7	2019	10,074,432	Yes
Sri Lanka	A7	2019	331,622	Yes
Sudan (the)	A7	2019	735,220	
Suriname	A7	2019	132,696	
Syrian Arab Republic	A7	2018	7,587,048	
Timor-Leste	A7	2019	13,645	
Togo	A7	2019	797,321	Yes
Tonga	A7	2019	1,802	Yes
Trinidad and Tobago	A7	2019	2,755,910	Yes
Tunisia	A7	2019	1,253,622	
Turkey	A7	2019	28,156,692	
Tuvalu	A7	2019	1,006	Yes
Uganda	A7	2019	21,480	Yes
Uruguay	A7	2019	448,663	Yes

Country	Source	Year of latest consumption	Latest consumption	Ratified Kigali Amendment*
Vanuatu	A7	2019	11,351	Yes
Venezuela (Bolivarian Republic of)	A7	2019	240,541	
Viet Nam	A7	2019	6,019,450	Yes
Zambia	CP	2019	208,794	
Zimbabwe	A7	2019	1,024,385	

*As of 5 January 2021.

Annexe IV**PARTIE B1 RÉVISÉE POUR LA DÉCLARATION DE DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS**

1. Le rapport des données relatives au programme de pays porte surtout sur les substances pures et les mélanges contenant une ou plusieurs substances réglementées. Dans les pays visés à l'article 5, toutes les substances réglementées, y compris les mélanges, sont importées.

2. Cependant, certains pays visés à l'article 5 fabriquent actuellement des mélanges à base de HFC sur place, soit en utilisant des HFC fabriqués localement ou des HFC importés, pour leurs marchés locaux ou aux fins d'exportation vers d'autres pays visés à l'article 5. Le Secrétariat a élaboré la partie B1 afin de consigner les HFC et les HFC contenus dans des mélanges dans le rapport sur les données relatives au programme de pays, qui ne doit être remplie que par les pays visés à l'article 5 qui fabriquent des mélanges contenant des HFC. La partie B1 est jointe à l'appendice A aux présentes.

3. La colonne (1) de la partie B1 contient la liste des 18 HFC de l'annexe F du Protocole de Montréal, en faisant la différence entre les HFC produits localement (« Production ») et importés (« Import »). Les quantités de HFC produites ou importées à différentes fins doivent être consignées dans la colonne (3) « Pure ». Les colonnes (4) à (9) présentent les mélanges contenant des HFC les plus couramment utilisés dans les pays visés à l'article 5 (c.-à-d., le R-404A, le R-407A, le R407C, le R-410A, le R-507A et le R-508B). Les colonnes (10) et (11) (« Others ») permettent de déclarer des mélanges contenant des HFC ne figurant pas dans la partie B1. La partie B1 ne comprend que les cellules dans lesquelles les mélanges de HFC contiennent des HFC purs, afin de réduire le risque de déclarer des données erronées. La colonne (12) « Total », indique la quantité totale de HFC importé ou produit et comprend les quantités utilisées comme substance pure (colonne (3)), plus les quantités utilisées dans les mélanges contenant des HFC (colonnes (4) à (11)). Les données déclarées dans la colonne (12) doivent être saisies dans la partie B du rapport sur les données relatives au programme de pays, soit dans la colonne « Production », si le HFC a été produit au pays, ou dans la colonne « Import », si le HFC a été importé. Les données doivent être déclarées dans la partie B et la partie B1 afin d'assurer la conséquence des données sur la production déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. La colonne (13) « Remarks » devrait fournir des renseignements sur le pourcentage exact de chaque HFC pur utilisé dans la fabrication de mélanges, et indiquer si le HFC a été produit sur place ou importé.

4. Les quantités totales de HFC purs utilisés dans la fabrication des différents mélanges contenant des HFC devraient être comparées aux proportions applicables pour les différents mélanges contenant des HFC. Les écarts, s'il y a lieu, devraient être expliqués dans la colonne « Remarks » par rapport aux mélanges de la partie B (p. ex., les stocks de HFC qui seront ajoutées à des mélanges lors d'une année subséquente).

Exemple 1 : Le pays ABC importe 50 tm de HFC-32 et 50 tm de HFC-125, et fabrique 100 tm de R-410A en utilisant ces produits importés. Le R-410 fabriqué est vendu à des utilisateurs locaux pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation.

Explications pour fournir l'information dans la partie B1 : La colonne « R-410A » (colonne (7)) comprend 50 tm de HFC-32 et 50 tm de HFC-125, pour un total de 100 tm (ligne Total (B1) dans le bas). Les données indiquées dans la colonne « Total » (colonne 12) doivent être inscrites dans la cellule sur les importations en lien avec le HFC-32 et le HFC-125, dans la partie B. La colonne « Remarks » (colonne (13)) doit contenir les détails de l'utilisation des HFC, y compris les mélanges.

MODÈLE DE RAPPORT DES DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (DONNÉES DE L'ANNÉE 2019 ET SUIVANTES)													
PAYS :		ANNÉE : De janvier à décembre de l'année								AAAA			
PARTIE B1. ANNEXE F : DONNÉES SUR LA PRODUCTION DE SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES ET LA FABRICATION DE MÉLANGES (TONNES MÉTRIQUES)													
REMARQUE : Ne remplissez que les cases blanches													
Substances (1)		Pures (3)	Mélanges								Total (12)	Remarques (13)	
			R-404A (4)	R-407A (5)	R-407C (6)	R-410A (7)	R-507A (8)	R-508B (9)	Autres ¹ (10)	Autres ¹ (11)			
Annexe F													
Substances réglementées													
HFC-32	Production	0.00		0.00	0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	
	Importation												Le HFC-32 importé est utilisé dans la fabrication du R-410A; les données de la colonne 12 sont déclarées dans les importations de HFC-32 dans la partie B
		0.00		0.00	0.00	50.00				0.00	0.00	50.00	
HFC-41	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-125	Production	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Importation												Le HFC-125 importé est utilisé dans la fabrication du R-410A; les données de la colonne 12 sont déclarées dans les importations de HFC-125 dans la partie B
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00			0.00	0.00	50.00	
HFC-134	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-134a	Production	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	
HFC-143	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-143a	Production	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
HFC-152	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-152a	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-227ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236cb	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245ca	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-365mfc	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-43-10mee	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-23 (utilisation)	Production	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL (B1)		0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	

Exemple 2 : Le pays ABC produit 46 tm de HFC-32, et importe 50 tm de HFC-125 et 150 tm de HFC-134a. Le pays fabrique 200 tm de R-407C (formé à 25 p. cent de HFC-125, 23 p. cent de HFC-32 et 52 p. cent de HFC-134a) et vend 46 tm de HFC-134a à des utilisateurs locaux pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation.

Explications pour fournir l'information dans la partie B1 : La colonne « R-407C » (colonne (6)) comprend 46 tm de HFC-32 et 50 tm de HFC-125. La cellule sur les importations de HFC-134a dans la colonne « Pure » (colonne (3)) comprend 46 tm et la cellule sur les importations de HFC-134a pour la fabrication de la colonne R-407C (colonne (6)) indique 104 tm. Les données dans la colonne « Total » (colonne (12)) doivent être incluses dans la cellule sur la production et les importations concernant le HFC-125, le HFC-134a et le HFC-32 dans la partie B. Les pourcentages de HFC-125, de HFC-32 et de HFC-134a dans la colonne (6) sont respectivement de 25 p. cent, 23 p. cent et 52 p. cent, et correspondent à la composition du

R-407C. La colonne « Remarks » (colonne (13)) doit indiquer les détails de l'utilisation des HFC, y compris les mélanges.

MODÈLE DE RAPPORT DES DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (DONNÉES DE L'ANNÉE 2019 ET SUIVANTES)

PAYS :		ANNÉE : De janvier à décembre de l'année									AAAA		
PARTIE B1. ANNEXE F : DONNÉES SUR LA PRODUCTION DE SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES ET LA FABRICATION DE MÉLANGES (TONNES MÉTRIQUES)													
REMARQUE : Ne remplissez que les cases blanches													
Substances		Pures	Mélanges								Total	Remarques	
			R-404A	R-407A	R-407C	R-410A	R-507A	R-508B	Autres ¹	Autres ¹			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
Annexe F													
Substances réglementées													
HFC-32	Production												
		0.00		0.00	46.00	0.00				0.00	0.00	46.00	Le mélange de R-407C comprend 23 p. cent de HFC-32, 25 p. cent de HFC-125 et 52 p. cent de HFC-134a. Le HFC-32 fabriqué sert à la fabrication de ce mélange.
	Importation	0.00		0.00	0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	
HFC-41	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-125	Production	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	
	Importation												Le mélange de R-407C comprend 23 p. cent de HFC-32, 25 p. cent de HFC-125 et 52 p. cent de HFC-134a. Le HFC-125 est importé et utilisé dans la fabrication de ce mélange.
		0.00	0.00	0.00	50.00	0.00	0.00			0.00	0.00	50.00	
HFC-134	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-134a	Production	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	
	Importation												Le mélange de R-407C comprend 23 p. cent de HFC-32, 25 p. cent de HFC-125 et 52 p. cent de HFC-134a; 104 tm de la quantité totale importée de 150 tm sont utilisées dans la fabrication de mélanges et 46 tm sont vendues aux utilisateurs dans le secteur de l'entretien.
		46.00	0.00	0.00	104.00					0.00	0.00	150.00	
HFC-143	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-143a	Production	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
HFC-152	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-152a	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-227ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236cb	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245ca	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-365mfc	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-43-10mee	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-23 (utilisation)	Production	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL (B1)		46.00	0.00	0.00	200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	246.00	

Appendice I

FORMAT RÉVISÉ POUR LA SECTION B1 DU FORMAT DU RAPPORT DE DONNÉES CP

MODÈLE DE RAPPORT DES DONNÉES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (DONNÉES DE L'ANNÉE 2019 ET SUIVANTES)

PAYS : _____ ANNÉE : De janvier à décembre de l'année _____ AAAA

PARTIE B1. ANNEXE F : DONNÉES SUR LA PRODUCTION DE SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES ET LA FABRICATION DE MÉLANGES (TONNES MÉTRIQUES)

REMARQUE : Ne remplissez que les cases blanches

Substances (1)	(2)	Pures (3)	Mélanges								Total (12)	Remarques (13)	
			R-404A (4)	R-407A (5)	R-407C (6)	R-410A (7)	R-507A (8)	R-508B (9)	Autres ¹ (10)	Autres ¹ (11)			
Annexe F													
Substances réglementées													
HFC-32	Production	0.00		0.00	0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00		0.00	0.00	0.00				0.00	0.00	0.00	
HFC-41	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-125	Production	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	
HFC-134	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-134a	Production	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00	0.00	0.00					0.00	0.00	0.00	
HFC-143	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-143a	Production	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00	0.00					0.00		0.00	0.00	0.00	
HFC-152	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-152a	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-227ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236cb	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236ea	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-236fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245ca	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-245fa	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-365mfc	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-43-10mee	Production	0.00								0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00								0.00	0.00	0.00	
HFC-23 (utilisation)	Production	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
	Importation	0.00							0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL (B1)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

¹ Veuillez inclure les mélanges fabriqués à base de substances réglementées dans des colonnes séparées; joignez les données relatives à ces mélanges dans la partie B.

Remarque :

Veuillez indiquer les quantités de chaque composant de chacun des mélanges (p. ex., HFC-125 dans le R-410A) dans les cellules pertinentes, lorsque les mélanges sont fabriqués au pays.

S'il s'agit de mélanges importés au pays et/ou exportés du pays, indiquez ces données dans la ligne pertinente de la partie B.

Assurez-vous que le calcul des quantités des composants des mélanges sont exacts en appliquant le taux de composition standard